

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 V. 559 Vœu relatif au soutien à Asia Bibi et à ses proches.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant qu'Asia Bibi avait été condamnée à mort pour blasphème en 2010, après avoir été dénoncée par des voisines pour avoir bu l'eau d'un puits « réservé aux musulmans » ;

Considérant que la Cour suprême du Pakistan l'a acquittée le 31 octobre dernier en appel ;

Considérant qu'Asia Bibi est désormais libre, mais que son sort ainsi que celui de ses proches, de son avocat et de ses soutiens restent très incertains ;

Considérant la demande d'asile formulée par le mari d'Asia Bibi pour sa femme, ses trois enfants et lui-même ;

Considérant la mobilisation de la Ville de Paris en sa faveur, qui a élevé Asia Bibi au rang de Citoyenne d'Honneur en 2015 ;

Considérant le vœu déposé par Brigitte Kuster et le groupe des élus Républicains et Indépendants ;

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris réaffirme son engagement en faveur d'Asia Bibi, Citoyenne d'Honneur de la Ville de Paris, et réaffirme qu'elle se tiendra à ses côtés tant que nécessaire,

- Que la Ville de Paris s'engage de nouveau à accueillir et à héberger Asia Bibi, sa famille et son avocat, s'ils en formulaient le souhait.